

MESURES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Macamic, le 16 mars 2020 – Suite aux mesures exceptionnelles prises par le gouvernement Legault, l'organisation municipale de la sécurité civile se mobilise afin de limiter la propagation du virus COVID-19, et ce, autant pour le personnel que pour les citoyens.

La Ville de Macamic désire informer la communauté des mesures suivantes qui seront en vigueur à compter d'aujourd'hui, 13 heures, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

- ❖ Les édifices municipaux seront fermés à la population, tels que :
 - Hôtel de ville (accessible par téléphone seulement sur nos heures d'ouverture)
 - Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic
 - Centre Joachim-Tremblay
 - Centre communautaire de Colombourg
 - Bibliothèque de Colombourg
 - Locaux du Chalet Multi-Services (Multi-Physic Macamic)

Dans le respect de l'interdiction décrétée, les organismes qui utilisent les infrastructures municipales sont ainsi contraints d'annuler leurs activités, **car aucun événement ne peut s'y dérouler.**

- ❖ Tous les événements réunissant 250 personnes et plus sont annulés dans les diverses infrastructures appartenant à la Ville, par exemple la Fête zéro déchet qui était prévue le 21 mars;

Les organisateurs et producteurs d'événements sont invités à respecter cette norme gouvernementale;

- ❖ Les rassemblements qui ne sont pas nécessaires sont à éviter. Nous recommandons aux organismes de respecter cette norme gouvernementale;

Quant aux infrastructures extérieures, telles que les sentiers, les parcs et les patinoires, elles demeurent ouvertes au public si, bien sûr, la température le permet. Mais, il ne faut surtout pas utiliser ces lieux pour créer des rassemblements. Nous recommandons d'ailleurs fortement aux utilisateurs de pratiquer la distance sociale recommandée par le gouvernement, soit de maintenir une distance de un à deux mètres entre les personnes.

Concernant les employés de la Ville, plusieurs mesures sont adoptées pour limiter les possibilités de cette propagation. La fréquence des entretiens a été haussée, du matériel pour désinfecter les infrastructures et les bureaux a été commandé et des directives de mesures d'hygiène ont été transmises à tous les employés.

La Ville de Macamic recommande à ses citoyens de suivre les indications de Santé Canada et du gouvernement du Québec. Il est primordial de respecter les mesures d'hygiène mises en place afin de contrer la propagation du virus.

Si vous avez des symptômes apparents, nous vous invitons à contacter en premier lieu le 1-877-644-4545. Il est inutile de vous présenter dans les salles d'urgence ou les cliniques médicales.

Toute nouvelle mesure qui devrait être prise ultérieurement selon l'évolution de la situation et les directives des gouvernements vous sera communiquée via nos différents outils de communication, dont notre page Facebook et notre site Web;

Tous les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout pour contrer l'expansion du virus.

Pour plus d'information, consultez le www.quebec.ca/coronavirus et le <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>.

– 30 –

Source : Lina Lafrenière, mairesse
Ville de Macamic
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
819 782-4604, poste 270
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca